



ASSOCIATION DES SCLÉRODERMIQUES DE FRANCE

Déclarée d'utilité publique par décret du 20/01.04 (Publié au JO du 27.01.04)
Agrément de Santé (JO du 5.07.2017)

Auxerre, le 2 janvier 2018

Madame, Monsieur

J'ai le plaisir de vous transmettre l'appel à projets « SCLERODERMIE » lancé par l'ASF.

Vous trouverez sur le site de l'ASF www.association-sclerodermie.fr la liste des documents nécessaires pour la présentation de votre projet

A toutes fins utiles, je vous précise que l'**ASSOCIATION DES SCLERODERMIQUES DE FRANCE** est une association de malades fondée en 1989 et qui, dès l'origine, a inscrit l'aide à la recherche médicale comme un but essentiel de son action.

Pour cela, elle s'est dotée d'un Conseil Scientifique et consacre, à la recherche, la totalité des dons qu'elle reçoit.

**Depuis 2000, première année où des fonds substantiels ont pu être dégagés,
116 projets ont été soutenus pour un total de 1 770 000 €**

Le plafond de financement par projet est actuellement de 20 000 €

Je vous remercie de transmettre l'information aux chercheurs qui vous sont rattachés.

M. Jean-Louis PIERRET
Administrateur
en charge des protocoles de recherche
Tel : **04 74 23 58 44**
Mel : recherche@association-sclerodermie.fr

*Siège social : chez M Claude GINOUX
Résidence les terres de Bourgogne 34-36 rue des Montardoins 89000 AUXERRE
Tél : 0820 620 615
N° SIRET : 444 319 750 00030*